

devrait être pour rien dans le sujet et il répondit hardiment et honnêtement au président du Conseil. J'ai l'entrepris, vous me l'avez donnée et j'ai le droit de choisir moi-même mes employés.

En effet, il aurait pu choisir ses amis politiques, il en avait le droit, mais il ne l'a pas voulu.

Tout en ne voulant pas se soumettre aux ordres de personnes étrangères à la Chambre pour former son personnel, il leur dit : "Je ferai mieux que cela ; la presse est bien représentée dans la galerie, je vais choisir parmi les journalistes et les correspondants ceux qui peuvent m'aider à faire une excellente traduction." Il choisit en conséquence parmi les libéraux le traducteur de *L'Événement*, Québec, et les correspondants du *National* et du *Bien Public*, Montréal, et aussi deux journalistes conservateurs.

Une voix—Mais c'était donc une coalition ?

M. MASSON—Non ; ce n'était que juste. Telles étaient les conditions convenues avec le président du Conseil, à la connaissance de tous les membres du comité. C'est M. Béchard qui proposa d'employer M. Decelles.

Mais les honorables députés se sont aperçu que leurs ennemis politiques allaient obtenir tout le patronage, et sous ce rapport je ne puis que complimenter mes honorables amis, les ministres fédéraux de la province de Québec. A maintes reprises, ils ont cédé aux autres à l'égard d'affaires importantes soumises à la Chambre, mais j'ai remarqué qu'enfin ils avaient reconnu qu'ils devaient faire preuve d'indépendance.

Quant au patronage, on ne veut pas se soumettre à l'honorable président du Conseil, et l'on a exigé que ce rapport ne fut pas adopté.

Ils savent ne pouvoir amener la Chambre à annuler un contrat passé avec l'approbation du comité, et pour arriver à leurs fins, ils allèguent que dans cette affaire le patronage serait exercé en faveur d'ennemis politiques. Mais comme je viens de le dire, ils n'oseraient essayer de faire sanctionner leurs vues par la Chambre, car, comme moi, ils savent qu'elle saurait s'élever au-dessus de l'esprit de parti.

Cela fait sourire mon honorable ami

le député de Jacques-Cartier, mais je le sais incapable d'une telle démarche. J'en appelle, non aux députés qui veulent engager le président du Conseil à revenir sur sa décision, mais à tous les autres, et je leur demande s'il serait convenable de faire ce que l'on demande avec instance, simplement parce que quelques députés ne pourraient obtenir l'exercice du patronage auquel ils prétendent.

M. YOUNG—Il est regrettable que le comité éprouve de ces difficultés ; car si la politique se glisse dans des affaires de ce genre, il est évident que bientôt nous n'aurons plus de compte-rendu des débats. Autant que j'ai pu le voir, je ne crois pas que les difficultés actuelles soient dues aux faits mentionnés par les honorables préopinants, et ma pensée est qu'en cette occasion la conduite de ces derniers aurait dû être différente. La véritable cause de ces difficultés est bien connue.

M. KIRKPATRICK—Quelle est-elle ?

M. YOUNG—Je vais vous la dire. La personne dont il s'agit est l'un des rédacteurs d'un journal français, et comme les opinions politiques sont très tranchées dans la province de Québec, certains députés ont jugé qu'il serait injuste de confier à un adversaire juré la traduction des débats de cette Chambre. C'est là toute la raison, et je crois qu'elle justifie amplement l'opposition manifestée.

Quant au cas de M. Burgess, il est tout à fait différent ; car, ainsi que je l'ai déjà dit au député d'Hastings-Nord, ce monsieur travaille peu lui-même au compte-rendu, et bien peu de ses matières passent par ses mains. Je ne doute nullement de l'impartialité des rédacteurs sténographes, et rien, non plus, ne me fait croire que M. Decelles ne soit pas parfaitement honorable, mais la difficulté que j'ai signalée existe. Si nos amis de la gauche s'étaient opposés au choix de M. Burgess à raison de ses intérêts dans un journal, et qu'ils eussent douté de son impartialité à leur égard, je crois, comme je l'ai dit à l'honorable député d'Hastings, qu'ils auraient été justifiables de ce faire.

Le seul moyen de remédier à tout, c'est de confier ce travail aux traducteurs de la Chambre, ainsi que cela a été en premier lieu décidé. Je ne doute